

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 février 2021 à compter de 20 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CONSEIL :

- 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 janvier 2021
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Fonds de développement rural - Projet revitalisation de la piste récréative de BMX -signature - Autorisation
- 4.4 Élections générales municipales 2021 - Mandat pour soutien technologique
- 4.5 Entente avec Cooptel concernant l'utilisation d'une parcelle de terrain sur la rue Dupont
- 4.6 Fabrication de l'autopompe-citerne - Ajout d'équipements
- 4.7 Persévérance scolaire - Proclamation

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Demande de modification des règlements d'urbanisme pour la construction de bâtiments résidentiels (6 logements) en projet intégré situé au 1106-1110, rue Principale (LOT 6 251 462)
- 5.2 Demande de modification réglementaire des règlements d'urbanisme à l'effet d'autoriser la construction de bâtiments accessoires de type garage isolé dans la cour avant

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

10.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

10.2 Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

· En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, la séance ordinaire du conseil se déroule par visio-conférence. La publicisation des délibérations sera sur le site internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-17

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant les points 4.5 et 5.1.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant sans la présence du public, ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-18

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-19

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 2 février 2021 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 9 et 23-01-2021) : 36 272,27 \$

Déboursés déjà payés :

- Paiements Accès D, 500 857 à 500 885 : 105 640,73 \$
- Paiements directs 751 187 à 751 236 : 43 310,20 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1169 à 1186 : 2 316,15 \$
- Total :** **187 539,35 \$**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-20

4.3. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL - PROJET REVITALISATION DE LA PISTE RÉCRÉATIVE DE BMX - SIGNATURE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer un projet est le 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural;

D'AUTORISER madame Fanny St-Jean à signer tout document relatif au projet *Revitalisation de la piste récréative de BMX*, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-21

4.4. ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021 - MANDAT POUR SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire de la firme Innovision + pour la partie impartition et service, pour la table d'accueil informatisé et pour le matériel électoral requis en prévision de l'élection générale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service d'Innovision +, et d'en autoriser la dépense y découlant.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-140-00-419 et 02-140-00-670.

ADOPTÉE

4.5. ENTENTE AVEC COOPTEL CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA RUE DUPONT

POINT RETIRÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-22

4.6. FABRICATION DE L'AUTOPOMPE-CITERNE - AJOUT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT la résolution 2020-164 concernant l'achat d'un camion auto-pompe;

CONSIDÉRANT la rencontre de production à laquelle différentes choses ont été remarquées et auxquelles des directives doivent être précisées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les modifications demandées au montant de 13 043,28 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 22-300-00-724 et financées par le règlement d'emprunt 2020-365.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-23

4.7. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!*, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!*, sur notre territoire.

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérente qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (6 LOGEMENTS) EN PROJET INTÉGRÉ SITUÉ AU 1106-1110, RUE PRINCIPALE (LOT 6 251 462)

POINT RETIRÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-24

5.2. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME À L'EFFET D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE TYPE GARAGE ISOLÉ DANS LA COUR AVANT

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification aux règlements d'urbanisme a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE des normes antérieures encadraient la construction de garage isolé dans la cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la situation des lots de coin est défavorable à l'implantation de bâtiment accessoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification des règlements d'urbanisme afin d'autoriser la construction de garage isolé dans la deuxième moitié de la marge de recul minimale située dans la cour avant secondaire, les normes seront établies dans la modification à venir à laquelle la municipalité mandate la firme Gestim pour la rédaction.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de janvier 2021 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de janvier 2021 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de janvier 2021 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de janvier 2021 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

10.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Tel que stipulé aux articles 961.3 et 961.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$.

10.2. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-25

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 05.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière